



# EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

**MAIRIE DE DOLE**

Délégation de fonctions à Madame Isabelle DELAINE, conseillère municipale déléguée, en charge des moyens généraux, des formalités administratives et de l'état civil

2026-0423

Le Maire de la Ville de Dole,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-18 ;

**VU** le procès-verbal et la délibération n°DCM-2026-001 relative à l'installation du conseil municipal ;

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de fonctions est donnée à Madame Isabelle DELAINE, conseillère municipale déléguée, en charge des moyens généraux, des formalités administratives et de l'état civil, pour prendre tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux domaines suivants :

- Etat civil et formalités administratives (à l'exception des autorisations temporaires et tardives de débits de boissons),
- Moyens généraux,
- Gestion des cimetières et du crématorium.

La présente délégation emporte l'engagement et l'exécution des dépenses attachées aux domaines spécifiques ci-dessus, dans la limite de 10 000 € HT.

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés de la commune et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- \* Sous-préfecture de Dole,
- \* Service de Gestion Comptable de Dole,
- \* Madame Isabelle DELAINE,
- \* Services concernés.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 31 mars 2026

Le Maire,  
Jean-Baptiste GAGNOUX

